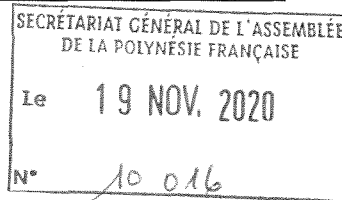




MINISTÈRE
DES FINANCES,
DE L'ECONOMIE,
*en charge de l'énergie,
de la protection sociale généralisée
et de la coordination de l'action gouvernementale*

P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E



Session budgétaire du jeudi 19 novembre 2020
Réponse à la question orale de Madame Nicole SANQUER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les représentants,
Mesdames et Messieurs de la presse et du public, bonjour.

Madame la représentante, vous interrogez le gouvernement sur la gestion des conséquences économiques de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons depuis le mois de mars dernier.

Concernant le bilan des aides à l'emploi versées au titre de 2020, la Ministre du Travail viendra à votre rencontre dans les prochains jours pour vous présenter le bilan du plan de Sauvegarde des Emplois mis en place en mars dernier. Elle vous présentera également, comme ce fut le cas devant le Conseil des ministres hier, les propositions d'évolution de ces dispositifs exceptionnels de soutien à l'emploi que sont le DIESE, le DESETI mais également la CSE. Cette présentation se fera au sein de la commission de l'emploi présidée par Madame Virginie Bruant.

Sur les 12 milliards mobilisés par le Pays, car vos informations sont exactes, madame la Représentante, il s'agit bien de 12 milliards, sur ces 12 milliards disais-je 3,3 milliards ont été consacrés aux aides relatives aux dispositifs durant les deux mois de confinement entre fin mars et fin mai, puis 3,1 milliards au DIESE, DESETI et CSE depuis le mois de juin. Si l'on y ajoute les 5,3 milliards prévus initialement au budget 2020 pour les autres mesures d'aide à l'emploi, on retrouve bien ces 12 milliards.

Et ce n'est hélas pas fini. C'est pourquoi, compte tenu de l'inscription de la crise sanitaire dans la durée et de la dégradation de la situation financière des entreprises, les dispositifs DIESE et DESETI, bâtis dans l'urgence à la sortie du confinement, doivent évoluer pour soutenir plus durablement les entreprises, salariés et patentés. C'est le travail entrepris par la Ministre du Travail qui vous sera présenté comme je vous le disais en introduction de mon propos.

J'en viens à présent à la question des prélèvements obligatoires. Là aussi, il nous faut être agile et, permettez-moi de le dire, faire le deuil de nos dogmes et certitudes. Dès mars dernier, des mesures relatives aux charges fiscales et sociales des entreprises ont été adoptées, dans l'urgence, pour permettre aux entreprises de passer ce premier cap difficile. Et nous espérions tous, à l'époque, que cela suffirait. Dans le cas de la CPS, j'ai même en mémoire les critiques portées sur ces « libéralités » octroyées disait-on « trop généreusement » et qui allaient précipiter l'effondrement des comptes sociaux. Ces mesures ont été utiles et ont, nous le savons tous, sauvé bien des situations. Depuis juillet, et la décision courageuse de rouvrir nos frontières pour sauver nos emplois, nombre d'entreprises qui bénéficiaient de ces moratoires ont décidé d'apurer leur dettes fiscales et sociales. Certaines règlent l'intégralité des arriérés, d'autres optent pour des conventions d'étalement. Je vais vous dire mon sentiment profond, moi qui ais dirigé la CPS et donc piloter le recouvrement des charges sociales en cette période : une fois que les orientations sont prises, une fois que la possibilité d'octroi d'un moratoire a été actée, ce sont les techniciens qui sont les mieux à même d'évaluer ce type de situation, au cas par cas, avec chaque entreprise, et de proposer des solutions adaptées à chaque problème. C'est ainsi que cela s'est passé depuis mars, et ce fut un pari payant. Alors, madame la représentante, je vous dis que le gouvernement renouvelle sa confiance en ses équipes, à la DICP, aux Douanes, à la CPS, pour évaluer raisonnablement les situations et alerter au besoin. Les directives reçues par ces services, tous placés sous mon autorité sont claires : faciliter la vie des entreprises, être à l'écoute de chacun et remonter les cas problématiques. Je l'ai dit il y a peu et c'est ma conviction : cette crise nous la dépasserons ensemble, et pas seulement au sein de cette Assemblée, mais en comptant sur le civisme fiscal de nos entreprises et en l'intelligence collective de nos services qui, vous en conviendrez, n'ont pas démérité. Je vous le redis : nos services font quotidiennement, dans l'ombre, un travail remarquable et il est bon que ce travail soit salué.

Enfin, et pour ne pas être trop long, vous avez souhaité savoir si le gouvernement envisageait des mesures économiques globales. Je vous réponds, madame la représentante, que le plan de relance 2021-2023, comportant à la fois une philosophie globale et des mesures très concrètes, vous sera présenté dans quelques jours et vous permettra de juger de la concrétisation de mes propos et des ambitions du gouvernement pour les prochaines années.

Je vous remercie.